

ANNEXE A1

Adresse :
Route Verchères, Chartierville,
JOB 1K0, QC

No de lot : 5 403 798

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **LA GARANTIE** : La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **MONTANT DE VENTE PLUS TAXES** : Le montant de vente est plus les taxes applicables. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas).
3. **GRILLE D'USAGE** : Les autorisations indiquées à la grille d'usage peuvent changer sans préavis. Il est donc essentiel de toujours valider auprès de la municipalité. Si l'acheteur souhaite bénéficier d'un délai pour effectuer ces vérifications lors d'une promesse d'achat, il devra en aviser le courtier afin que cette condition soit prévue à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
4. **TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ** : L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés* (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. L'acheteur et le vendeur comprennent qu'ils sont les uniques responsables de ce transfert et non le courtier. **(Voir document ci-joint)**
5. **POSSIBILITÉ D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE** : Afin d'obtenir un permis de construction d'une résidence ou autre, l'acheteur devra lui-même s'assurer de la faisabilité de son projet avec la municipalité et/ou autres instances légales et/ou autorités compétentes. L'acheteur est l'unique responsable d'obtenir la confirmation que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux dispositions pertinentes en matière de zonage soit avec la municipalité et/ou les instances légales et/ou autorités compétentes. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
6. **DÉNOMBREMENT ÉRABLES / ENTAILLES** : Aucun dénombrement n'a été fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles. Cela est vendu tel que vu. Il n'existe aucun document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles. Ces nombres sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.
7. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.

8. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
9. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution.

Date : 01-09-2026

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

Acheteur 1

Date

Vendeur 1

Date

Acheteur 2

Date

Vendeur 2

Date

*Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en **rouge** et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.*

Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles

IDENTIFICATION DES PARTIES

SECTION 1 LE VENDEUR	Nom (individu ou entreprise) : _____
	Adresse : _____ Ville : _____
	Code postal : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____
	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat : _____
	Ci-après nommé le « vendeur »

SECTION 2. L'ACQUÉREUR	Nom (individu ou entreprise) : _____
	Adresse : _____ Ville : _____
	Code postal : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____
	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat : _____
	Ci-après nommé l'« acquéreur »

Ci-après collectivement nommées les « parties »

SECTION 3. OBJET DU CONTRAT

Considérant que l'acquéreur achète du vendeur le(s) lot(s) numéro(s) _____
_____ du cadastre _____
et que la transaction a eu lieu devant le notaire (nom) _____
en date du _____.

Considérant que le vendeur (ou les propriétaires précédents le cas échéant) s'est engagé envers _____ (l'« Agence ») à ne pas détruire les investissements sylvicoles décrits au tableau 1 pour les durées déterminées ou, à défaut, à rembourser en tout ou en partie le montant de l'aide financière versée, et que cet engagement a été respecté.

En conséquence, le présent contrat vise à transférer ces obligations à l'acquéreur, lequel en a pris connaissance aux fins du présent contrat.

SECTION 4. OBLIGATION DE L'ACQUÉREUR

L'acquéreur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence, soit de :

- veiller à la protection des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 jusqu'aux dates d'échéance des engagements;
- rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite au tableau 1.

L'acquéreur s'engage à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée par l'Agence.

Dans le cas de l'aliénation par l'acquéreur, par vente ou autrement, des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 avant la date d'échéance de l'engagement, l'acquéreur s'engage à informer le futur acheteur des obligations de ce contrat, et à obtenir son engagement à les respecter.

Dans le cas où l'Agence refuserait de libérer de ses obligations le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, l'acquéreur s'engage à indemniser le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, de toute somme qui pourrait lui être réclamée par l'Agence pour la destruction des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1, de même que de toute dépense ou frais corrélatifs occasionnés au vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, des suites de cette destruction.

Tableau 1 : Description des investissements sylvicoles

Numéro de prescription sylvicole (et rapport d'exécution)	Code de travaux (description, à titre indicatif)	Aide financière versée (\$)	Date d'octroi	Échéance des engagements

Note pour annexer des informations supplémentaires au tableau 1 ou le remplacer : _____

SECTION 5. TRANSMISSION DES DOCUMENTS

L'acquéreur consent à ce que le vendeur fasse parvenir une copie du présent contrat signé par les parties à l'Agence lorsque la transaction sera officialisée afin que le vendeur obtienne une libération des engagements.

Lorsque les parties sont des compagnies ou des propriétés collectives, elles consentent à ce que les résolutions désignant le représentant autorisé à signer les documents soient également transmises à l'Agence.

Les parties et l'Agence consentent à ce que le présent contrat puisse être signé sur des exemplaires séparés, incluant en version numérisée. Les signatures par envoi de copie numérisée ou PDF sont donc acceptées. Chacun de ces exemplaires sera réputé être un original et tous ces exemplaires constitueront ensemble un seul et même contrat.

SECTION 6. SIGNATURES

À (lieu) _____, À (lieu) _____,

le (date) _____ le (date) _____

Le vendeur

L'acquéreur

SECTION 7. APPROBATION DE L'AGENCE

L'approbation de l'Agence pour le transfert de responsabilités peut être transmise dans un autre document directement à un notaire faisant les démarches au nom des parties. Dans ce cas, les parties n'ont pas à contacter l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence le contrat signé par les parties.

Considérant que l'acquéreur n'a pas été reconnu en défaut dans la destruction d'investissements sylvicoles sur un autre lot boisé ou de ne pas avoir respecté les conditions d'attribution d'une aide financière de l'Agence.

Considérant que l'acquéreur accepte d'assumer les responsabilités du vendeur et des propriétaires précédents le cas échéant concernant la protection des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1.

En conséquence, l'Agence libère le vendeur, et les propriétaires précédents le cas échéant, de toutes obligations relatives à la protection des investissements sylvicoles inscrits au tableau 1 et reconnaît maintenant l'acquéreur responsable de celles-ci à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété.

À (lieu) _____,

le (date) _____

L'Agence



(Responsabilité du vendeur de l'acheminer au groupement forestier)



Plan d'Aménagement Forestier

Identification du propriétaire



No producteur: 000000027073

No de propriété: 01

Courriel



Ce plan respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

Objectifs du plan d'aménagement forestier



Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance du milieu forestier et de planification forestière. Ce plan, approuvé par un ingénieur forestier, permet de bien connaître votre boisé et ainsi de prendre des décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt, de façon durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer votre propriété tant pour la mise en valeur de la matière ligneuse que pour assurer la pérennité des éléments d'intérêt écologique.

Objectifs du propriétaire

Forestiers et multiresources

- ☐ Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt
- ☐ Maintenir la diversité biologique (faune, flore, autres)
- ☐ Reboiser certaines parties de la propriété
- ☐ Entretenir les plantations
- ☐ Améliorer l'accès par la construction d'un chemin
- ☐ Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole
- ☐ Produire des arbres de Noël

Financiers

- ☐ Rentabiliser l'investissement
- ☐ Générer un revenu d'appoint périodique

Personnels

- ☐ Profiter de la propriété pour les loisirs et la détente
- ☐ Pratiquer la chasse/pêche sportive
- ☐ Léguer un patrimoine forestier productif et en santé
- ☐ Autre : _____

Éléments d'intérêt présents

Selon cartographie et/ou validation terrain

- ☐ Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies
- ☐ Peuplements sensibles au chablis
- ☐ Contraintes de traficabilité
- ☐ Présence d'un cours d'eau ou d'un lac
- ☐ Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide)
- ☐ Ravage de cerfs de Virginie
- ☐ Habitats fauniques reconnus
- ☐ Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire.
- ☐ Habitats fauniques autres (potentiels)

Autre : _____

Peuplement(s)

Localisation des superficies

Propriété no :	01	Unité d'aménagement : 514	
No. de prod. forestier:	000000027073		FSC
MRC	HAUT ST-FRANCOIS	410	
Municipalité :	CHARTIERVILLE	41020	
Cadastre:	EMBERTON	0710	

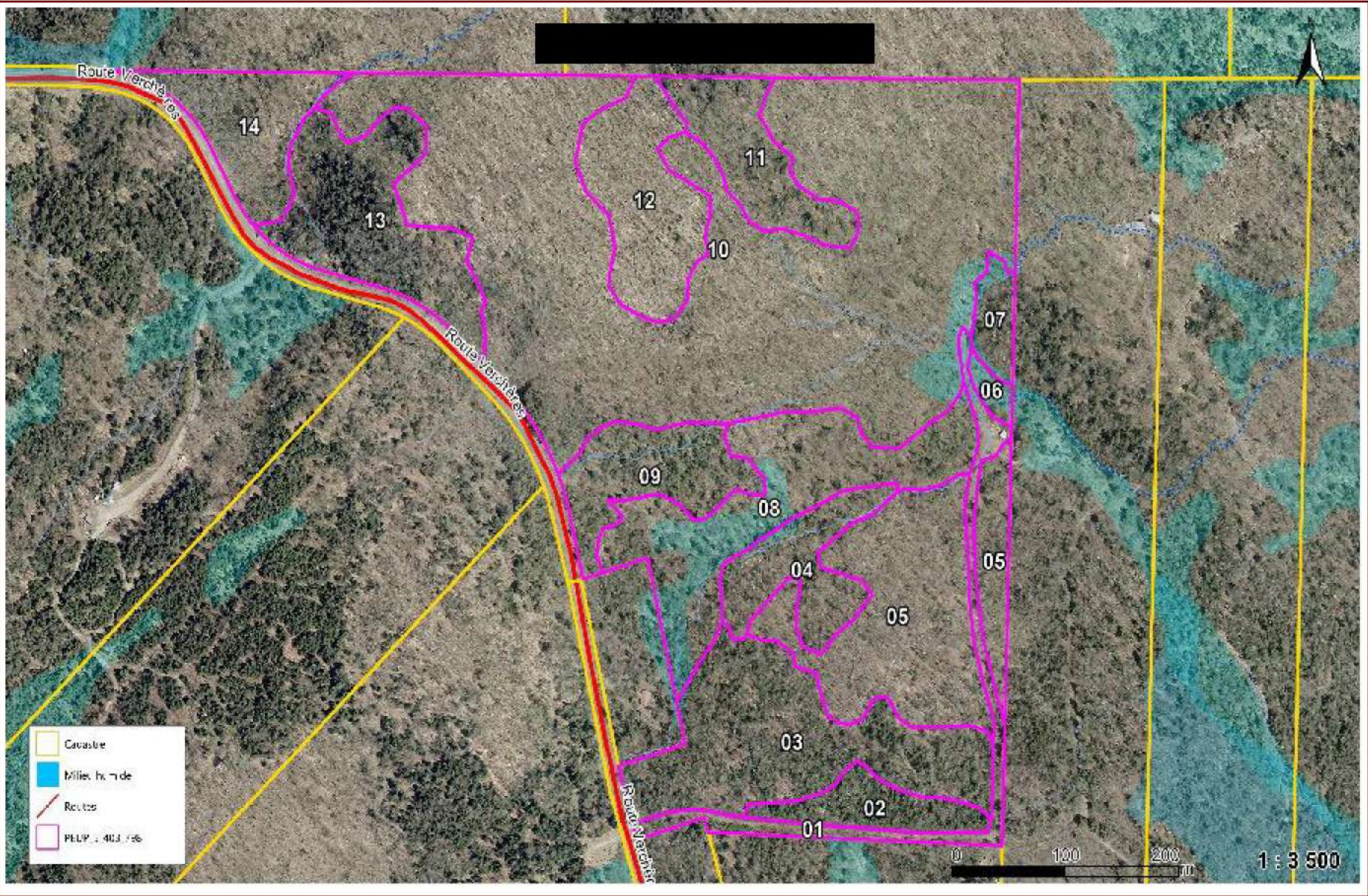
Prop.	Matricule	Rang	No. du lot	Zone	Sup. boisée	Sup. totale	OGC
01	4518 09 2008	I	5403798	Blanche	27.9	27.9	N
Sup. totale (ha)					27.93	27.93	



Localisation de la propriété

Cartographie des peuplements

Feuillet no.: 21E06S0



Des mesures particulières peuvent s'appliquer en cas de travaux à proximité d'un cours d'eau, près de la limite de votre propriété ou encore en bordure d'un chemin. Il importe de consulter régulièrement la réglementation municipale. N'hésitez pas à contacter votre conseiller forestier pour plus d'information.

Note: Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.



AFC des Appalaches- En croissance depuis 40 ans

Description de la forêt / Données forestières

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Surface terrière	Volume (m³app/ha)	Volume total (m³app)	Régén. (%)	
										Rés.	Feu.
001	Chemin		0.7	B	00	00	0	0	0	0	0
002	Résineux à sapin	Sapin baumier Érable rouge Épinette rouge Bouleau à papier	0.6	A	10/12	40	25	189	113	60	20
003	Érablière rouge à résineux à dom. feu.	Érable rouge Sapin baumier Épinette rouge Bouleau à papier Hêtre à grande feuille	2.6	A	14/17	60	28	244	634	40	10
004	Érablière à bouleau blanc	Bouleau à papier Bouleau jaune Érable rouge Érable à sucre Sapin baumier	0.9	A	14/17	50	22	198	178	10	30
005	Érablière	Érable à sucre Bouleau jaune Érable rouge Bouleau à papier Épinette blanche	2.8	A	14/17	Jin	31	286	801	10	20



Description de la forêt / Données forestières

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Surface terrière	Volume (m³app/ha)	Volume total (m³app)	Régén. (%)	
										Rés.	Feu.
006	Dénudé humide	Verge d'or	0.1	E	00/02	05	0	0	0	10	0
007	Érablière à bouleau jaune	Érable rouge Bouleau jaune Sapin baumier	0.3	A	12/14	40	12	115	34	30	10
008	Mélangé sur station humide à dom. feuil.	Sapin baumier Érable rouge Bouleau jaune Érable à sucre Peuplier faux-tremble	2.3	C	12/14	50	20	163	375	20	30
009	Bétulaie jaune à sapin à dom. feuillue	Bouleau jaune Érable rouge Bouleau à papier Sapin baumier Peuplier faux-tremble	1.1	B	12/14	50	15	120	132	10	30
010	Érablière	Érable à sucre Bouleau jaune Hêtre à grande feuille Érable rouge Bouleau à papier	11.1	A	17/19	Jin	29	282	3130	10	50

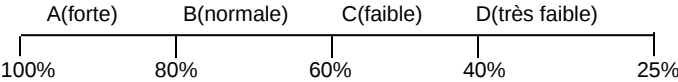


Description de la forêt / Données forestières

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Surface terrière	Volume (m³app/ha)	Volume total (m³app)	Régén. (%)	
										Rés.	Feu.
011	Mélangé à feuillu tolérant à dom. feuil.	Érable rouge Bouleau jaune Sapin baumier	1.0	A	14/17	70+	20	217	217	20	10
012	Feuillu en régénération	Érable à sucre Bouleau jaune	1.4	C	14/17	50	21	192	269	0	50
013	Mélangé à feuillu tolérant à dom. rés.	Sapin baumier Érable rouge Épinette rouge Bouleau jaune Bouleau à papier	1.8	A	12/14	40	19	156	281	80	10
014	Érablière à bouleau jaune	Bouleau jaune Érable à sucre Érable rouge Épinette rouge	1.0	A	14/17	Vin	26	255	255	10	40
GRAND TOTAL:			27.7						6419		

Source: ☒ photosatellite ☒ carte forestière régionale ☒ vérification sur le terrain ☒ inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier:



Équivalences des mesures et notes:
Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1 corde = 3.62 m³ apparents = 2.41 m³ solides
La corde et le m³ sont des mesures de volume apparent, c'est à dire qu'elles tiennent compte des espaces vides.
Surface terrière : superficie de la coupe transversale d'un arbre mesuré à 1.3 m au-dessus du sol et qui s'exprime en mètre carré à l'hectare (m2/ha).



Travaux forestiers de mise en valeur

001 Chemin

Superficie 0.7 ha

Perturbation/origine:

Chemin forestier en place, permettant l'accès des peuplements et facilitant ainsi la réalisation des travaux sylvicoles. Des travaux d'amélioration de voirie pourraient être nécessaires durant la validité du plan d'aménagement. Consulter votre conseiller forestier avant de débiter des travaux afin de répondre aux exigences du ministère pour vous rendre éligible aux crédits pour le remboursement de vos taxes.

Espèces principales / Strate supérieure
/ / / / /

Espèces principales / Régénération

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	0	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	0	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 0.7 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

002 Résineux à sapin

Superficie 0.6 ha

Perturbation/origine:

Peuplement résineux très dense en jeune tige. Le drainage et la croissance sont bons. Le terrain est escarpé par endroit.

Espèces principales / Strate supérieure
SAB/ERR/EPR/BOP/ /

Espèces principales / Régénération

SAB

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	2	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	1	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 0.6 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

003 Érablière rouge à résineux à dom. feu.

Superficie 2.6 ha

Perturbation/origine:

Peuplement hétérogène passant de zone très feuillue à très résineuse. La croissance et le drainage sont bons. Belle régénération par endroit.

Espèces principales / Strate supérieure
ERR/SAB/EPR/BOP/HEG/

Espèces principales / Régénération

SAB

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétérans	0	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	0	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Coupe progressive résineuse mécanisée

2.6 ha

Année d'intervention suggérée

2022

L'objectif est d'assurer la mise en place d'une régénération abondante, en essences désirables. Ouvrir le peuplement approchant de la maturité par l'entremise d'une coupe partielle. Conserver les arbres de meilleure qualité, vigoureux et bien formés, car ils produiront les meilleures semences. Le volume à prélever varie entre 30 et 50 %. La coupe finale s'effectuera lorsqu'une régénération de qualité sera bien installée.



Travaux forestiers de mise en valeur

004 Érablière à bouleau blanc

Superficie 0.9 ha

Perturbation/origine:

Bas de pente de l'érablière. La croissance est modérée et le drainage passe de bon à modéré. La régénération est adéquate.

Espèces principales / Strate supérieure
BOP/BOJ/ERR/ERS/SAB/

Espèces principales / Régénération

BOJ

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétérans	0	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	0	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Services techniques : Coupe d'amélioration

0.9 ha

Année d'intervention suggérée 2022

2022

L'objectif est d' améliorer la qualité du peuplement, sa structure et sa composition, et d' y assurer une régénération. Pour ce faire, prélever les essences indésirables et les arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité.



Travaux forestiers de mise en valeur

005 Érablière

Superficie 2.8 ha

Perturbation/origine:

Jeune érablière équiennne. Le drainage et la croissance sont bons. La régénération est bonne considérant que le couvert forestier est bien fermé.

Espèces principales / Strate supérieure
ERS/BOJ/ERR/BOP/EPB/

Espèces principales / Régénération

ERS

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	1	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	1	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Jardinage feuillus d'ombre mécanisé 2.8 ha Année d'intervention suggérée 2022

Traitement consistant à récolter périodiquement des tiges ou groupes de tiges dans un peuplement inéquien de manière à atteindre ou maintenir une structure dite équilibrée, tout en favorisant les tiges d'avenir et la régénération en essences désirées. Le taux de prélèvement varie généralement entre 20 et 35% de la surface terrière et l'intervention se fait dans toutes les classes d'âges et diamètre.



Travaux forestiers de mise en valeur

006 Dénudé humide

Superficie 0.1 ha

Perturbation/origine:

Dénudé humide. Zone appréciée de la faune.

Espèces principales / Strate supérieure
SOS/ / / / /

Espèces principales / Régénération

SAB

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	0	
Arbre fruitier	1	
Autre arbre faunique	2	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 0.1 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

007 Érablière à bouleau jaune

Superficie 0.3 ha

Perturbation/origine:

Peuplement composé de vétérans feuillus avec de jeunes sapins en bonne croissance. Le drainage est modéré. Les vétérans offrent beaucoup d'avantages écologiques pendant que le sapin sert d'abri aux animaux.

Espèces principales / Strate supérieure
ERR/BOJ/SAB/ / /

Espèces principales / Régénération

SAB

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétérant	2	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	1	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 0.3 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

008 Mélangé sur station humide à dom. feuil.

Superficie 2.3 ha

Perturbation/origine:

Peuplement humide ayant été traité en coupe forte par le passé. Les zones plus fraîches poussent lentement, alors que les secteurs plus éloignés de la coulée humide sont très bien régénérés.

Espèces principales / Strate supérieure
SAB/ERR/BOJ/ERS/PET/

Espèces principales / Régénération

SAB

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	1	
Arbre fruitier	1	
Autre arbre faunique	1	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 2.3 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

009 Bétulaie jaune à sapin à dom. feuillue

Superficie 1.1 ha

Perturbation/origine:

Peuplement déjà traité par le passé. La croissance et le drainage sont modérés. La densité est faible.

Espèces principales / Strate supérieure
BOJ/ERR/BOP/SAB/PET/

Espèces principales / Régénération

ERR

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	1	
Arbre fruitier	1	
Autre arbre faunique	1	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 1.1 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

010 Érablière

Superficie 11.1 ha

Perturbation/origine:

Érablière anciennement exploitée pour l'acériculture. Suite à l'arrêt de l'exploitation, une éclaircie a été faite dans le peuplement. Le succès de l'éclaircie est variable, passant de très bien réussi à peuplement en détérioration. Un examen plus approfondi est nécessaire pour évaluer les besoins du peuplement. Contiens plusieurs coulées sensibles.

Espèces principales / Strate supérieure
ERS/BOJ/HEG/ERR/BOP/

Espèces principales / Régénération

ERS

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	0	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	1	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Jardinage feuillus d'ombre mécanisé 11.1 ha Année d'intervention suggérée 2022

Traitement consistant à récolter périodiquement des tiges ou groupes de tiges dans un peuplement inéquien de manière à atteindre ou maintenir une structure dite équilibrée, tout en favorisant les tiges d'avenir et la régénération en essences désirées. Le taux de prélèvement varie généralement entre 20 et 35% de la surface terrière et l'intervention se fait dans toutes les classes d'âges et diamètre.

Certaines parties pourraient être traitées en coupe forte pour mieux répartir le peuplement.



Travaux forestiers de mise en valeur

011 Mélangé à feuillu tolérant à dom. feuil.

Superficie 1 ha

Perturbation/origine:

Le drainage est bon et la croissance très lente. Contiens de gros arbres feuillus âgés et encore en santé. Peuplement de haute importance écologique.

Espèces principales / Strate supérieure
ERR/BOJ/SAB/ / /

Espèces principales / Régénération

SAB

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	0	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	1	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 1 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

012 Feuillu en régénération

Superficie 1.4 ha

Perturbation/origine:

Ancienne érablière traitée en coupe forte qui est maintenant en régénération. Le peuplement, probablement dépérissant, a été presque entièrement récolté pour mieux repartir. La croissance est ralentie par l'eau de surface abondante. Le drainage pourrait se stabiliser avec la croissance des arbres qui absorberont plus d'eau.

Espèces principales / Strate supérieure
ERS/BOJ/ / / /

Espèces principales / Régénération

ERS

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétéran	1	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	0	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 1.4 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

013 Mélangé à feuillu tolérant à dom. rés.

Superficie 1.8 ha

Perturbation/origine:

Sommet de roc (sol mince) dominé par la régénération de sapin très dense. Le drainage est très bon. Dans la partie plus escarpée, plusieurs vétérans d'épinettes rouges et de bouleaux jaunes se démarquent du décor. Très bel endroit (en dégageant un peu) pour observer le mont Mégantic!

Espèces principales / Strate supérieure
SAB/ERR/EPR/BOJ/BOP/

Espèces principales / Régénération

SAB

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Autre objectif bois mort - FSC

Vétérant	2	
Arbre fruitier	0	
Autre arbre faunique	2	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0: 0
Chicot longue durée	0 : 0	0: 0

Débris ligneux

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans 1.8 ha Année d'intervention suggérée 2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Travaux forestiers de mise en valeur

014 Érablière à bouleau jaune

Superficie 1 ha

Perturbation/origine:

Érablière sur terrain escarpé délimité par un cours d'eau avec occurrences de salamandre. La difficulté de récolte et l'importance écologique du cours d'eau limitent fortement la recommandation de travaux forestiers. Il est recommandé de limiter l'impact dans cette zone.

À noter que la présence de salamandre n'interdit pas faire des travaux, mais bien de prendre les précautions nécessaires à sa protection. Bien s'informer auprès de professionnels avant toutes interventions.

Espèces principales / Strate supérieure
BOJ/ERS/ERR/EPR/ /

Espèces principales / Régénération

ERS

Autre objectif bois mort - FSC

Débris ligneux

Dénombrement structures d'intérêt (Qte/ha)

Vétérans	0	
Arbres fruitiers	1	
Autre arbre faunique	2	
Structures/DHP	20-35 cm	>35 cm
Chicot courte durée	0 : 0	0 : 0
Chicot longue durée	0 : 0	0 : 0

Travaux suggérés: Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans

1 ha

Année d'intervention suggérée

2032

Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.



Remarques générales

- Pour les besoins de ce plan d'aménagement, les données inscrites sont approximatives. Un inventaire détaillé est nécessaire afin d'évaluer précisément les volumes et les superficies.
- Les travaux de mise en valeur suggérés nécessitent aussi un inventaire forestier complet afin de vérifier leur exactitude et confectionner une prescription sylvicole.
- Les travaux de mise en valeur proposés ne sont pas nécessairement admissibles dans le cadre des programmes d'aide à la forêt privée, vérifier auprès de votre groupement forestier avant d'entreprendre des travaux.
- Les peuplements issus de plantation sont à vocation de production de matière ligneuse.
- Les peuplements 001, 002, 006, 007, 008, 009, 011, 012, 013 et 014 sont à revoir dans 10 ans.

Fiche technique

No. du producteur forestier: 000000027073

No. peup	Appellation				Origine	% Rég. R	% Rég. F	% Concurrence	ST (m2/ha)	Travaux recommandés	Superficie (ha)	Année
001	RO	B	00	00		0	0	0	0	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	0.7	2032
002	R(S)	A	10	40		60	20	0	25	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	0.6	2032
003	EROR(F)	A	14	60		40	10	0	28	Coupe d'ensemencement - résineux	2.6	2022
004	ERBB	A	14	50		10	30	0	22	Services techniques : Coupe d'amélioration	0.9	2022
005	ER	A	14	Jin		10	20	0	31	Eclaircie jardinatoire - feuillus tolérants	2.8	2022
006	DH	E	00	05		10	0	2	0	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	0.1	2032
007	ERBJ	A	12	40		30	10	0	12	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	0.3	2032
008	MFH(F)	C	12	50		20	30	2	20	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	2.3	2032
009	BJS(F)	B	12	50		10	30	0	15	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.1	2032



Fiche technique

No. du producteur forestier: 000000027073

No. peup	Appellation				Origine	% Rég. R	% Rég. F	% Concurrence	ST (m2/ha)	Travaux recommandés	Superficie (ha)	Année
010	ER	A	17	Jin		10	50	1	29	Eclaircie jardinatoire - feuillus tolérants	11.1	2022
011	MFT(F)	A	14	70+		20	10	0	20	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.0	2032
012	FR	C	14	50		0	50	2	21	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.4	2032
013	MFT(R)	A	12	40		80	10	0	19	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.8	2032
014	ERBJ	A	14	Vin		10	40	0	26	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.0	2032



Prendre note que le changement au libellé de l'engagement du producteur ci-dessous ne sera obligatoire que lorsque le nouveau SIGGA sera en fonction.

ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS DU
PRODUCTEUR FORESTIER RECONNU

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence ;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires ;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour laquelle cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés, et ce, pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement et à la préparation de terrain ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, les animaux de ferme ne doivent pas se retrouver dans les parcelles aménagées par l'entremise des programmes de l'Agence.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente « Demande de participation financière » ;

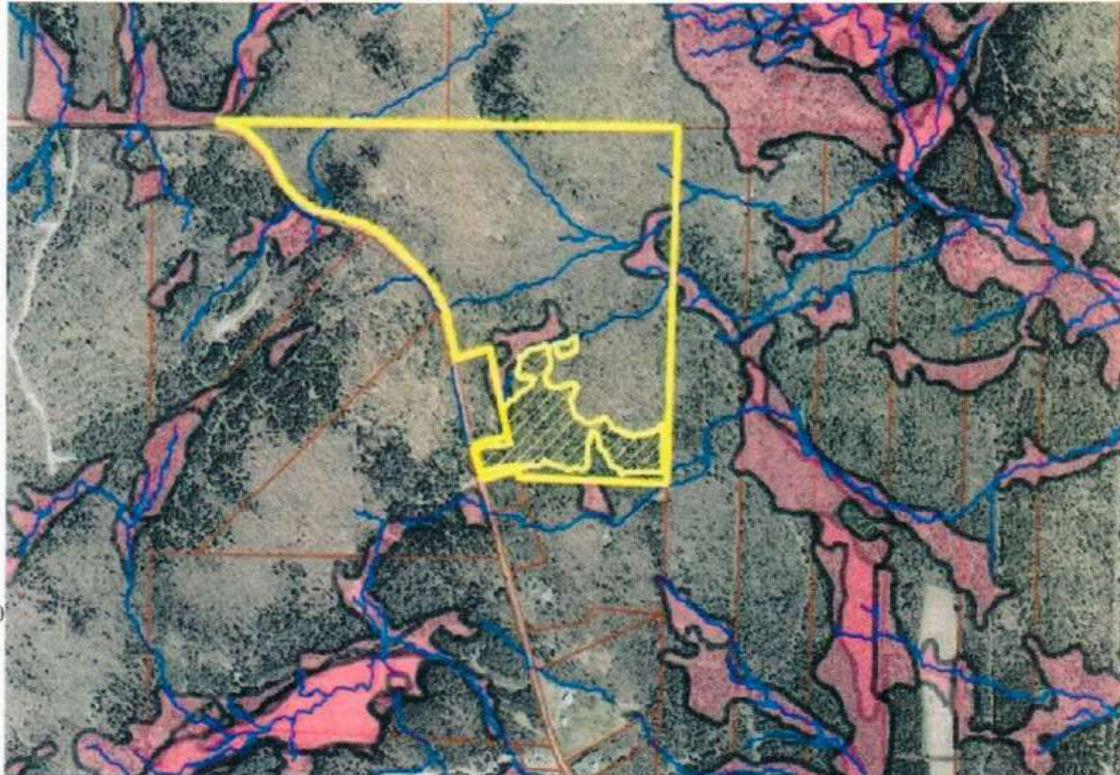
ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Densité: A:
 Âge 60
 Coefficient de distribution total: 40
 Couverture de broussaille: 0
 Période recommandée
 Taux mortalité ou % tiges affectées: 0
 Hauteur de la régénération (m) 0
 Hauteur de la plantation (m,cm) 18
 Hauteur de la broussaille (cm)
 Tiges ou microsites opprimées (%): 0
 Drainage 2-Drainage bon
 Relief 3-Bas versant
 Texture: 3-Moyenne
 Profondeur 2- 15-30 cm
 Produit à utiliser
 Classe de site: 3
 Origine: Bois mort(O/N)
 Pierrosité: 1-Nulle 0 à 5 % NON
 Régénération résineuse ti/ha: 0
 Régénération feuillue ti/ha: 0
 Structure résiduelle (O/N) NON



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s/ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	diamètre	Nb./ha	diamètre				
BOJ	0		67	16	6,4	1,3	1,3	0
BOP	0		164	18	27	4,3	0,3	93,02
EPR	0		158	18	24,4	4	3	25
ERR	0		376	19	60,7	10,3	9,8	4,85
HEG	0		16	23	5,3	0,7	0,7	0
PET	0		7	24	2,7	0,5	0	100
SAB	0		559	13	33,2	7,7	4	48,05
	0							
Total	0	0	1347	16	159,7	28,8	19,1	33,7

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	8974	Coupe progressive feu. d'ombre m	3,100	470,00	757,00	1457,00	2346,70	3803,70
AR-01	7901	Services techniques : Martelage fe	3,100	163,00	0,00	505,30	0,00	505,30
AR-01	0374	CC/8974	3,100	37,00	150,00	114,70	465,00	579,70
AR-01	0301	CC/7901	3,100	10,00	0,00	31,00	0,00	31,00
Montant total de l'aide financière:						2108,00	2811,70	4919,70

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

La coupe progressive est un procédé de régénération visant à récolter, éduquer et régénérer un peuplement et ce, par une série de coupes partielles dont le prélèvement varie entre 30 et 50% de la surface terrière. Le nombre minimum de tiges semencières à conserver est de 100/ha. L'application dans le temps et l'espace de ce traitement sylvicole dépendra de la variante préconisée (régulière ou irrégulière, couvert permanent ou pas, etc.). L'occupation en superficie des sentiers ne doit pas excéder 20%. Les méthodes de protection des cours d'eau devront être respectées.

10-ENGAGEMENT ET AUTORISATION DU PRODUCTEUR

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence ;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires ;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

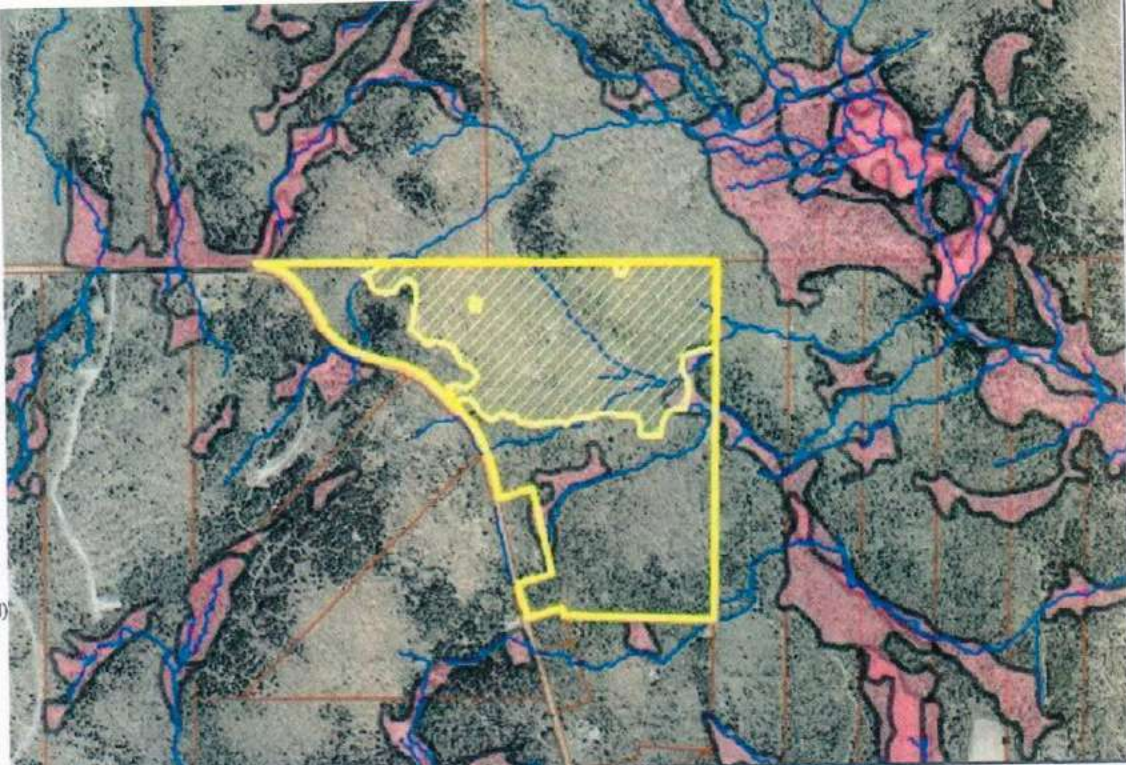
M'ENGAGE Je m'engage à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement et à la préparation de terrain ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, les animaux de ferme ne doivent pas se retrouver dans les parcelles aménagées par l'entremise des programmes de l'Agence.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente « Demande de participation financière » ;

ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

Densité: B:
 Âge 70
 Coefficient de distribution total: 20
 Couverture de broussaille: 0
 Période recommandée
 Taux mortalité ou % tiges affectées: 0
 Hauteur de la régénération (m) 0
 Hauteur de la plantation (m,cm) 18
 Hauteur de la broussaille (cm)
 Tiges ou microsites opprimées (%): 0
 Drainage 2-Drainage bon
 Relief 5-Haut versant
 Texture: 3-Moyenne
 Profondeur 2- 15-30 cm
 Produit à utiliser
 Classe de site: 3
 Origine: Bois mort(O/N)
 Pierrosité: 3-Moyenne 25 à : NON
 Régénération résineuse ti/ha: 0
 Régénération feuillue ti/ha: 0
 Structure résiduelle (O/N) NON



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ									
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement				
	Nb./ha	diamètre	Nb./ha	diamètre													
BOJ	0		55	21	12.6	2	1.8	10									
ERR	0		20	28	8.8	1.2	1.1	8.33	Total :		Objectif :						
ERS	0		749	20	143.5	22.6	16.5	26.99									
HEG	0		14	26	6.6	0.8	0.2	75	8 - TRAITEMENTS								
SAB	0		10	24	3	0.5	0	100	Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
	0								AR-01	8971	Jardinage feuillus d'ombre mécani	12.500	470.00	674.00	5875.00	8425.00	14300.00
	0								AR-01	7901	Services techniques : Martelage fi	12.500	163.00	0.00	2037.50	0.00	2037.50
	0								AR-01	0371	CC/8971	12.500	37.00	134.00	462.50	1675.00	2137.50
	0								AR-01	0301	CC/7901	12.500	10.00	0.00	125.00	0.00	125.00
Total	0	0	848	20	174.5	27.1	19.6	27.7	Montant total de l'aide financière:					8500.00	10100.00	18600.00	

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Le jardinage consiste à prélever 20 à 35 % de la surface terrière dans une futaie inéquienne pour l'amener à une structure jardinée ou maintenir une telle structure. Ce traitement priorise la récolte des arbres en perdition (classe Mo et Mp) et la protection de ceux qui composent le capital forestier en croissance (classification C et R de type O). L'occupation en superficie des sentiers ne doit pas excéder 20%. Les méthodes de protection des cours d'eau devront être respectées.

Le pourcentage de tiges de qualité est supérieur à 30%.

Surface terrière par classification MSCR

M:
 S:
 C:
 R:

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	8971	Jardinage feuillus d'ombre mécani	12.500	470.00	674.00	5875.00	8425.00	14300.00
AR-01	7901	Services techniques : Martelage fi	12.500	163.00	0.00	2037.50	0.00	2037.50
AR-01	0371	CC/8971	12.500	37.00	134.00	462.50	1675.00	2137.50
AR-01	0301	CC/7901	12.500	10.00	0.00	125.00	0.00	125.00
Montant total de l'aide financière:						8500.00	10100.00	18600.00

10-ENGAGEMENT ET AUTORISATION DU PRODUCTEUR

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence ;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires ;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

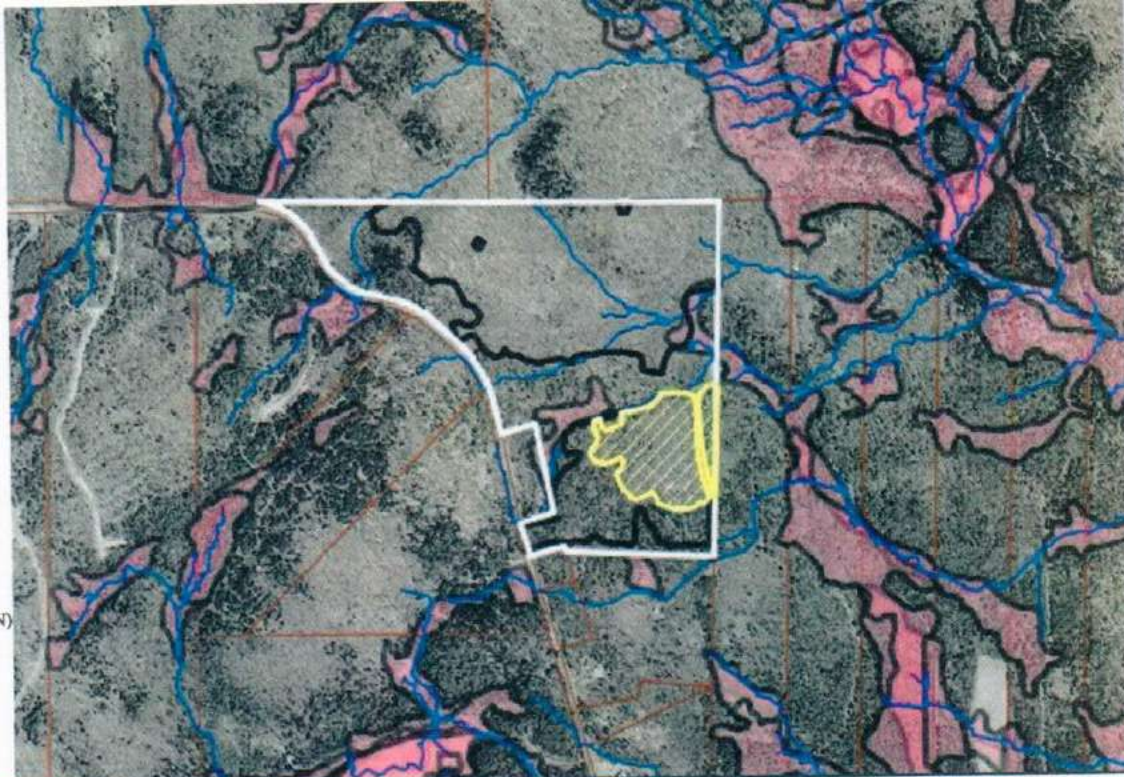
M'ENGAGE Je m'engage à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement et à la préparation de terrain ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, les animaux de ferme ne doivent pas se retrouver dans les parcelles aménagées par l'entremise des programmes de l'Agence.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente « Demande de participation financière » ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

Densité: B:
 Âge 70
 Coefficient de distribution total: 40
 Couverture de broussaille: 0
 Période recommandée
 Taux mortalité ou % tiges affectées: 0
 Hauteur de la régénération (m) 0
 Hauteur de la plantation (m,cm) 18
 Hauteur de la broussaille (cm)
 Tiges ou microsites opprimées (%): 0
 Drainage 2-Drainage bon
 Relief 4-Moyen versant
 Texture: 3-Moyenne
 Profondeur 2- 15-30 cm
 Produit à utiliser
 Classe de site: 3
 Origine: Bois mort(O/N)
 Picrisité: 2-Faible 5 à 25 % NON
 Régénération résineuse ti/ha: 0
 Régénération feuillue ti/ha: 0
 Structure résiduelle (O/N) NON



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES							
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m ³ s/ha	S.T. m ² /ha	S.T. résiduelle % à enlever
	Nb./ha	diamètre	Nb./ha	diamètre			
BOJ	0		155	21	33.9	5.6	5 10.71
BOP	0		134	19	22.6	3.6	0 100
EPB	0		3	40	3.2	0.5	0.4 20
ERR	0		77	26	27.7	4	2.8 30
ERS	0		638	17	89	15.2	13 14.47
SAB	0		36	17	4.3	0.8	0 100
	0						
	0						
Total	0	0	1043	19	180.7	29.7	21.2 28.6

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ				
Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES
 Le jardinage consiste à prélever 20 à 35 % de la surface terrière dans une futaie inéquienne pour l'amener à une structure jardinée ou maintenir une telle structure. Ce traitement priorise la récolte des arbres en perdition (classe Mo et Mp) et la protection de ceux qui composent le capital forestier en croissance (classification C et R de type O). L'occupation en superficie des sentiers ne doit pas excéder 20%. Les méthodes de protection des cours d'eau devront être respectées.
 Le pourcentage de tiges de qualité est supérieur à 30%.
 Surface terrière par classification MSCR
 M:
 S:
 C:
 R:

* Demande de participation financière
 Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

8 - TRAITEMENTS								
Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
AR-01	8971	Jardinage feuillus d'ombre mécani	3.000	470.00	674.00	1410.00	2022.00	3432.00
AR-01	0371	CC/8971	3.000	37.00	134.00	111.00	402.00	513.00
AR-01	7901	Services techniques : Martelage fi	3.000	163.00	0.00	489.00	0.00	489.00
AR-01	0301	CC/7901	3.000	10.00	0.00	30.00	0.00	30.00
Montant total de l'aide financière:						2040.00	2424.00	4464.00

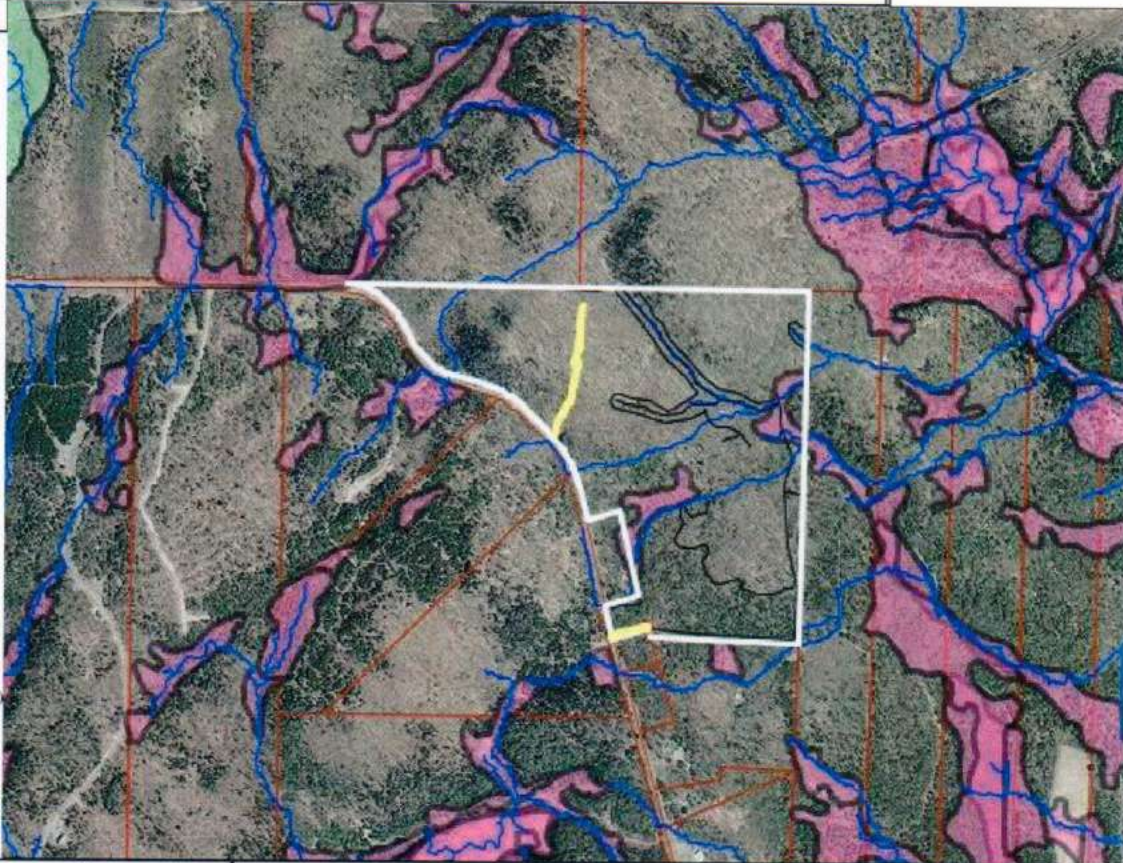
10-ENGAGEMENT ET AUTORISATION DU PRODUCTEUR
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :
 ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence ;
 DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ;
 M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires ;
 M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;
 M'ENGAGE Je m'engage à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement et à la préparation de terrain ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, les animaux de ferme ne doivent pas se retrouver dans les parcelles aménagées par l'entremise des programmes de l'Agence.
 RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente « Demande de participation financière » ;
 ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;
 M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;



PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

1 - IDENTIFICATION				No: 05514G4220497	
Numéro de producteur: 000000027073		Nom, prénom: [REDACTED]			
Adresse: 15 AVENUE SPRING GROVE		MONTREAL (QUEBEC)		Code postal: H2V-3H8	
Tél.travail: [REDACTED]		Tél.rés.: [REDACTED]		Représentant: [REDACTED]	
				Tél: [REDACTED]	
2 - LOCALISATION				4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE	
Région écologique: 3d-M		Tenure: 200		Code unité d'évaluation: 4518092008	
Municipalité code: 41020		Nom: CHARTIERVILLE		No du PAF: 05514G4220299	
Lot no: 5403798		Cadastre code: 0710		Nom: [REDACTED]	
		Rang code: 01		Nom: 1	
				Prop no: 01	

5 - DONNÉES FORESTIÈRES	
Nom du peuplement:	
Autre que peuplement:	
Densité:	
Âge:	
Coefficient de distribution total: 0	
Couverture de broussaille: 0	
Période recommandée:	
Taux mortalité ou % tiges affectées: 0	
Hauteur de la régénération (m): 0	
Hauteur de la plantation (m,cm):	
Hauteur de la broussaille (cm):	
Tiges ou microsites opprimées (%): 0	
Drainage:	
Relief:	
Texture:	
Profondeur:	
Produit à utiliser:	
Classe de site: 3	
Origine: Bois mort(O/N)	
Pierrosité:	
Régénération résineuse ti/ha: 0	
Régénération feuillue ti/ha: 0	
Structure résiduelle (O/N):	



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ									
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement				
	Nb./ha	diamètre	Nb./ha	diamètre													
	0																
	0																
	0								Total :		Objectif :						
	0								8 - TRAITEMENTS								
	0								Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
	0								TR-NS	1082	Construction de chemin	0.235	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0								TR-NS	1084	Installation de ponceau 300 mm c	1.000	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0								TR-NS	1083	Amélioration de chemin	0.064	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0																
Total																	
9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES								Montant total de l'aide financière:						0.00	0.00	0.00	

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES	
La voirie consiste en une emprise d'au moins 5 m., la mise en forme de la chaussée et la canalisation des eaux. Les méthodes de protection des cours d'eau devront être respectées. L'amélioration vise la réfection de ponceaux et de secteurs humides. Le creusage de fossés, l'élargissement de la chaussée et le gravellage. Les méthodes de protection des cours d'eau devront être respectées.	
[REDACTED]	

10-ENGAGEMENT ET AUTORISATION DU PRODUCTEUR	
Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :	
ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence ;	
DECLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ;	
M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires ;	
M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes :	

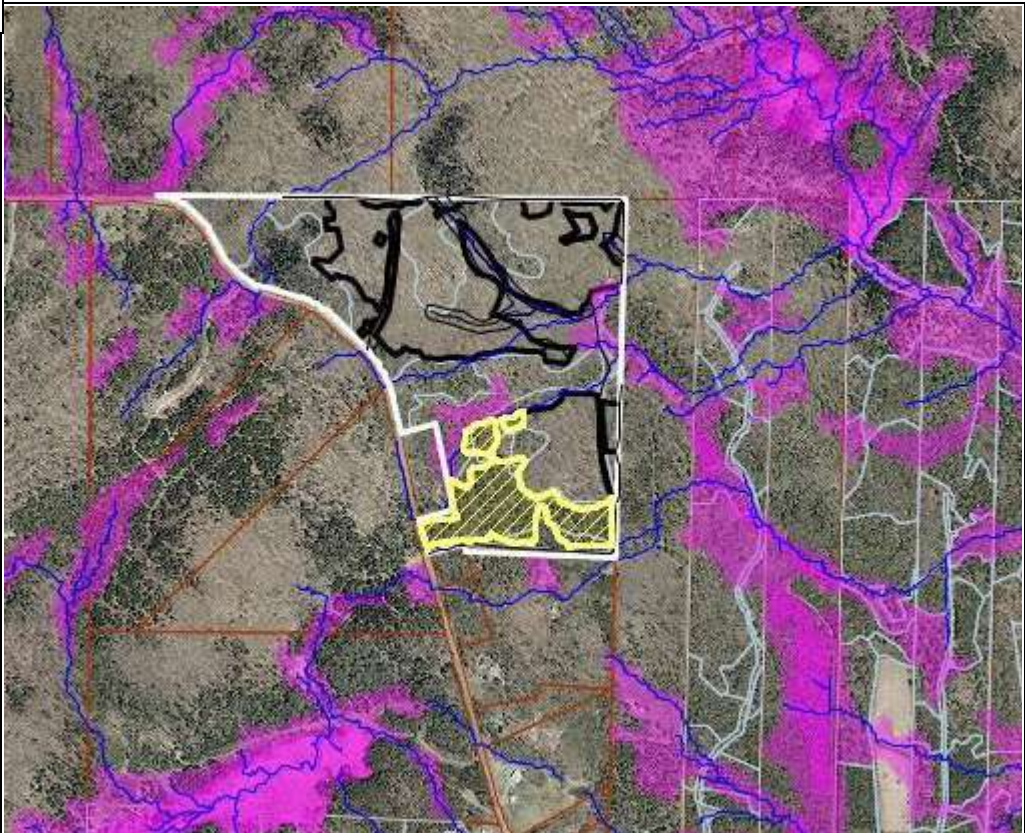


RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrée
Conseiller forestier accrédité : AFC des Appalaches

1- IDENTIFICATION				No: 05514G4220493	
Numéro de producteur: 000000027073		Nom, prénom: [REDACTED]		3- PARCELLE	
Adresse: [REDACTED]		MONTREAL (QUEBEC)		No.	
Tél.travail: [REDACTED]		Tél.rés.: [REDACTED]		Sup. ou long. : 3.1	
Représentant: [REDACTED]		Tél.: [REDACTED]			
2- LOCALISATION				4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE	
Région écologique: 3d-M		Tenure: 200		Code unité d'évaluation: 4518092008	
Municipalité code: [REDACTED]		Nom: [REDACTED]		Photo (1): 00820030f07	
Cadastre code : 0710		Nom: [REDACTED]		Photo (2): 39.3 A 42A.1	
Lot no: 5403798		Rang code : 01		Échelle: 1\15000	
		No du PAF : 05514G4220299		Prop no: 01	
				Feuillet: 21E06SO	

5- Résultats et qualité des interventions	
Surface terrière résineux (m2/ha) :	2
Surface terrière feuillus (m2/ha) :	16
Prélèvement (%) :	38
% d'occupation de sentier :	19
Blessures aux arbres ou aux plants (%) :	4
Nombre de semenciers ou tiges de qualité /ha :	146
Nombre de tiges dégagées (R)/ha :	0
Nombre de tiges dégagées (F)/ha :	0
Nb tiges résiduelles / ha (R) :	
Nb tiges résiduelles / ha (F) :	
Coefficient de distribution total % :	30
Largeur des bandes coupées	
Occupation des andains (%)	
Nombre de microsites (qté/ha)	
Bassin de sédimentation (O/N)	
Cimes vertes % :	33
Efficacité ou qualité du traitement (%) :	99
Période de réalisation :	2023-02-13
Emprise (m) :	
Profondeur des fossés :	
Largeur de la surface de roulement :	
Nombre de tiges non marchandes (ti/ha) :	0
Équipement utilisé :	MULTIFONCTIONNELLE
Surface de roulement (m) :	
No. de prescription d'origine :	
Hauteur élagage (m) :	0
Travaux réalisés par :	AFC DES APPALACHES
État des fossés :	
État des ponçeaux :	
Qualité du reboisement (%) :	0
Superficie reboisée :	0
Volume récolté m3sol :	176
Structure résiduelle (O/N)	OUI
Bois mort (O/N)	NON



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION																	
Essence			Quantité		Type	Densité (tiges/ha)		Espacement (m)		Pépinière		Code de stock					
Total :			0														
7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE																	
T E G	Code prod.	Unité	Technique					Exécution					Grand Total				
			Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total tech	Bénif	Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total exec.	Bénif					
G	8974	2.940	470	1381.80	0.00	1381.80	A	757	2225.58	0.00	2225.58	A	3607.38				
G	0374	2.940	37.00	108.78	0.00	108.78	A	150	441.00	0.00	441.00	A	549.78				
G	7901	2.940	163.00	479.22	0.00	479.22	A	0	0.00	0.00	0.00	A	479.22				
G	0301	2.940	10.00	29.40	0.00	29.40	A	0	0.00	0.00	0.00	A	29.40				
AR-01							Montant total de l'aide financière:					1999.20			2666.58		4665.78

8 - ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE LA BIODIVERSITÉ		11 - Réserve à l'Agence		10 - Attestation de l'ingénieur forestier	
Commentaires		N		** J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence	
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION				** J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence	
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui		Producteur forestier reconnu___ , et ce, pour un montant de _____ \$		** Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :	
FACTURATION FINALE.		Conseiller forestier accrédité___ , et ce, pour un montant de 4665.78 \$			
		et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière			
		L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ___			
		Signature de l'Agence _____		ZACHARY ROUTHIER TECH.FOR.	
		Date : _____		Rapport d'exécution préparé par	
				2023-03-01	
				Date	
				Réalisé sous la reponsabilité et la supervision	
				personnelle de :	
				Signature Ing. f.	
				No permis _____ Date _____	
				No: 05514G4220493 23-03 1	



RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE
Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrée
Conseiller forestier accrédité : AFC des Appalaches

	No: 05514G4220490
	3- PARCELLE
	No. Sup. ou long. : 3

2- LOCALISATION				4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE	
Région écologique: 3d-M	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 4518092008		Photo (1): 00820030f07	
Municipalité code: 41020	Nom: CHARTIERVILLE			Photo (2): 39.3 A 42A.1	
Cadastre code : 0710	Nom: EMBERTON	Rang code : 01	Nom: I	Échelle: 1\15000	
Lot no: 5403798		No du PAF : 05514G4220299	Prop no: 01	Feuillet: 21E06SO	

5- Résultats et qualité des interventions		
Surface terrière résineux (m2/ha) :	0	
Surface terrière feuillus (m2/ha) :	20	
Prélèvement (%) :	25	
% d'occupation de sentier :	22	
Blessures aux arbres ou aux plants (%) :	4	
Nombre de semenciers ou tiges de qualité /ha :	183	
Nombre de tiges dégagées (R)/ha :	0	
Nombre de tiges dégagées (F)/ha :	0	
Nb tiges résiduelles / ha (R) :		
Nb tiges résiduelles / ha (F) :		
Coefficient de distribution total % :	22	
Largeur des bandes coupées		
Occupation des andains (%)		
Nombre de microsites (qté/ha)		
Bassin de sédimentation (O/N)		
Cimes vertes % :	33	
Efficacité ou qualité du traitement (%) :	99	
Période de réalisation :	2023-02-13	
Emprise (m) :		
Profondeur des fossés :		
Largeur de la surface de roulement :		
Nombre de tiges non marchandes (ti/ha) :	0	
Équipement utilisé :	MULTIFONCTIONNELLE	
Surface de roulement (m) :		
No. de prescription d'origine :		
Hauteur élagage (m) :	0	
Travaux réalisés par :	AFC DES APPALACHES	
État des fossés :		
État des ponçaux :		
Qualité du reboisement (%) :	0	
Superficie reboisée :	0	
Volume récolté m3sol :	420	
Structure résiduelle (O/N)	NON	
Bois mort (O/N)	NON	

6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total :	0					

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE															
T E G	Code prod.	Unité	Technique						Exécution					Grand Total	
			Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total tech	Bénif	Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total exec.	Bénif			
	AR-01	RJF	G 8971	9,490	470	4460,30	0,00	4460,30	A	674	6396,26	0,00	6396,26	A	10856,56
	AR-01	MART	G 7901	9,490	163,00	1546,87	0,00	1546,87	A	0	0,00	0,00	0,00	A	1546,87
	AR-01	CC/897	G 0371	9,490	37,00	351,13	0,00	351,13	A	134	1271,66	0,00	1271,66	A	1622,79
	AR-01	CC/790	G 0301	9,490	10,00	94,90	0,00	94,90	A	0	0,00	0,00	0,00	A	94,90

Programme : AR-01		Montant total de l'aide financière:		6453,20		7667,92	14121,12
--------------------------	--	-------------------------------------	--	----------------	--	----------------	-----------------

8 - ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE LA BIODIVERSITÉ		11 - Réserve à l'Agence		10 - Attestation de l'ingénieur forestier	
Commentaires	N	L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée ____		** J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence	
		A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :		** J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence	
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION		Producteur forestier reconnu____ , et ce, pour un montant de _____ \$		** Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :	
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui		Conseiller forestier accrédité____ , et ce, pour un montant de 14121,12 \$		____ ZACHARY ROUTHIER TECH.FOR. Rapport d'exécution préparé par	
FACTURATION FINALE.		et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière		____ 2023-03-01 Date	
		L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ____		Réalisé sous la reponsabilité et la supervision personnelle de :	
		Signatre de l'Agence _____		____ Signature Ing. f.	
		Date : _____		____ No permis _____ Date	
				No: 05514G4220490 23-03 1	



RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrée
Conseiller forestier accrédité : AFC des Appalaches

No: 05514G4220491		
3- PARCELLE		
No.		
Sup. ou long. : 3		
2- LOCALISATION		
Région écologique: 3d-M	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 4518092008
Municipalité code: 41020	Nom: CHARTIERVILLE	
Cadastre code: 0710	Nom: EMBERTON	Rang code: 01 Nom: I
Lot no: 5403798	No du PAF: 05514G4220299	Prop no: 01
4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE		
Photo (1): 0082003007		
Photo (2): 39.3 A 42A.1		
Échelle: 1/15000		
Feuillet: 21E06SO		

5- Résultats et qualité des interventions														
Surface terrière résineux (m ² /ha):	0													
Surface terrière feuillus (m ² /ha):	21													
Prélèvement (%):	31													
% d'occupation de sentier:	17													
Blessures aux arbres ou aux plants (%):	4													
Nombre de semenciers ou tiges de qualité /ha:	138													
Nombre de tiges dégagées (R)/ha:														
Nombre de tiges dégagées (F)/ha:														
Nb tiges résiduelles / ha (R):														
Nb tiges résiduelles / ha (F):														
Coefficient de distribution total %:														
Largeur des bandes coupées														
Occupation des andains (%):														
Nombre de microsites (qté/ha)														
Bassin de sédimentation (O/N)														
Cimes vertes %:														
Efficacité ou qualité du traitement (%):	99													
Période de réalisation:	2023-02-13													
Emprise (m):														
Profondeur des fossés:														
Largeur de la surface de roulement:														
Nombre de tiges non marchandes (t/ha):														
Équipement utilisé:	MULTIFONCTIONNELLE													
Surface de roulement (m):														
No. de prescription d'origine:														
Hauteur élagage (m):														
Travaux réalisés par:	AFC DES APPALACHES													
État des fossés:														
État des ponceaux:														
Qualité du reboisement (%):														
Superficie reboisée:														
Volume récolté m ³ sol:	160													
Structure résiduelle (O/N)	OUI													
Bois mort (O/N)	NON													
6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION														
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock								
Total:														
7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE														
T E G	Code prod.	Unité	Technique				Exécution				Grand Total			
			Taux	Sous-total	Réd (\$)	Total tech	Bénif	Taux	Sous-total	Réd (\$)	Total exec	Bénif		
AR-01	RJF	G 8971	2.900	470	1363.00	0.00	1363.00	A	674	1954.60	0.00	1954.60	A	3317.60
AR-01	CC/897	G 0371	2.900	37.00	107.30	0.00	107.30	A	134	388.60	0.00	388.60	A	495.90
AR-01	MART	G 7901	2.900	163.00	472.70	0.00	472.70	A	0	0.00	0.00	0.00	A	472.70
AR-01	CC/790	G 0301	2.900	10.00	29.00	0.00	29.00	A	0	0.00	0.00	0.00	A	29.00
Programme: AR-01			Montant total de l'aide financière:				1972.00				2343.20			4315.20

8 - ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE LA BIODIVERSITÉ	
Commentaires	
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION	
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ?	Oui
FACTURATION FINALE. Augmentation du pourcentage de tiges de qualité.	
11 - Réserve à l'Agence	
L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée ____	
A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :	
Producteur forestier reconnu ____, et ce, pour un montant de ____ \$	
Conseiller forestier accrédité ____, et ce, pour un montant de 4315.20 \$	
et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière	
L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ____	
Signature de l'Agence _____	
Date: _____	
10 - Attestation de l'ingénieur forestier	
☒ J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence	
☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence	
☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :	
ZACHARY ROUTHIER TECH.FOR.	
Rapport d'exécution préparé par	
2023-03-01	
Date	
Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de :	



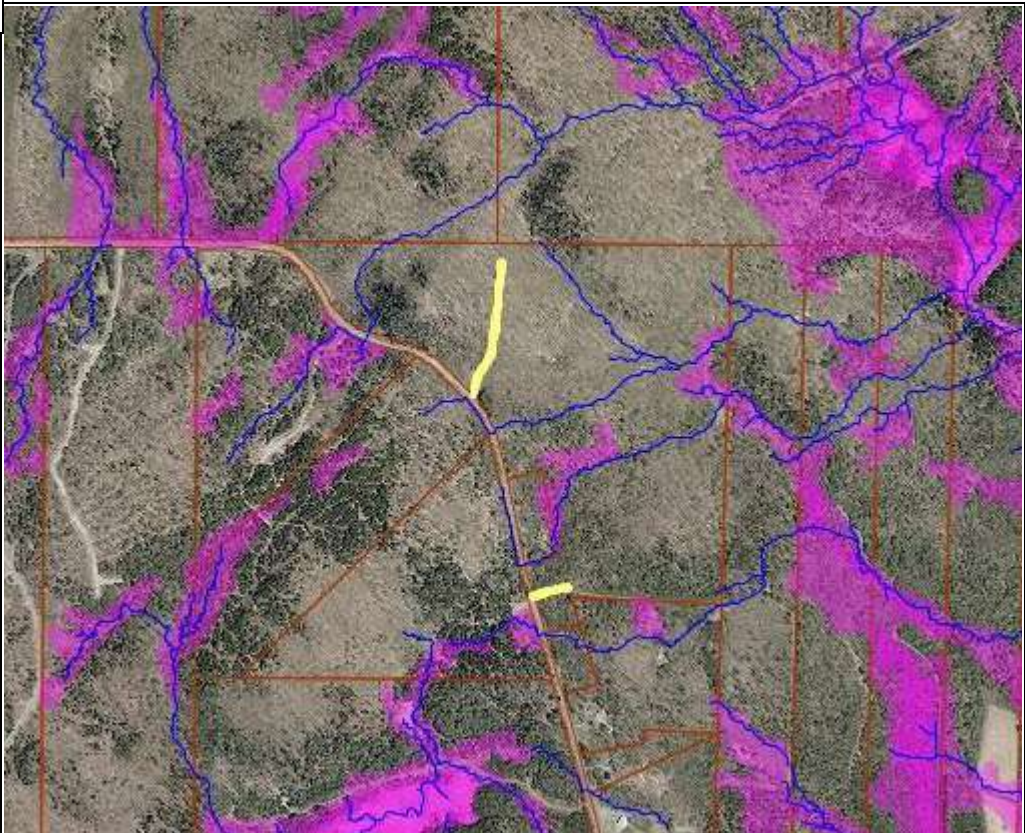
RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrée
Conseiller forestier accrédité : AFC des Appalaches

	No: 05514G4220497	
	3- PARCELLE	
	No. Sup. ou long. : 0,235	

2- LOCALISATION				4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE	
Région écologique: 3d-M		Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 4518092008		Photo (1): 00820030f07
Municipalité code: 41020		Nom: CHARTIERVILLE			Photo (2): 39.3 A 42A.1
Cadastre code : 0710		Nom: EMBERTON	Rang code : 01	Nom: I	Échelle: 1\15000
Lot no: 5403798		No du PAF : 05514G4220299	Prop no: 01		Feuillet: 21E06SO

5- Résultats et qualité des interventions	
Surface terrière résineux (m2/ha) :	
Surface terrière feuillus (m2/ha) :	
Prélèvement (%) :	0
% d'occupation de sentier :	0
Blessures aux arbres ou aux plants (%) :	
Nombre de semenciers ou tiges de qualité /ha :	0
Nombre de tiges dégagées (R)/ha :	0
Nombre de tiges dégagées (F)/ha :	0
Nb tiges résiduelles / ha (R) :	
Nb tiges résiduelles / ha (F) :	
Coefficient de distribution total % :	0
Largeur des bandes coupées	
Occupation des andains (%)	
Nombre de microsites (qté/ha)	
Bassin de sédimentation (O/N)	
Cimes vertes % :	
Efficacité ou qualité du traitement (%) :	
Période de réalisation :	2023-02-13
Emprise (m) :	
Profondeur des fossés :	
Largeur de la surface de roulement :	
Nombre de tiges non marchandes (ti/ha):	0
Équipement utilisé : PELLE MECANIQUE	
Surface de roulement (m) :	
No. de prescription d'origine :	
Hauteur élagage (m) : 0	
Travaux réalisés par : AFC DES APPALACHES	
État des fossés :	1-Acceptable
État des ponçeaux :	1-Acceptable
Qualité du reboisement (%) :	0
Superficie reboisée :	0
Volume récolté m3sol :	
Structure résiduelle (O/N)	
Bois mort (O/N)	



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total :	0					

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE														
T E G	Code prod.	Unité	Technique					Exécution					Grand Total	
			Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total tech	Bénif	Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total exec.	Bénif		
	G	1082	0,235	0	0,00	0,00	0,00	A	0	0,00	0,00	0,00	A	0,00
	G	1084	1,000	0,00	0,00	0,00	0,00	A	0	0,00	0,00	0,00	A	0,00
	G	1083	0,064	0,00	0,00	0,00	0,00	A	0	0,00	0,00	0,00	A	0,00

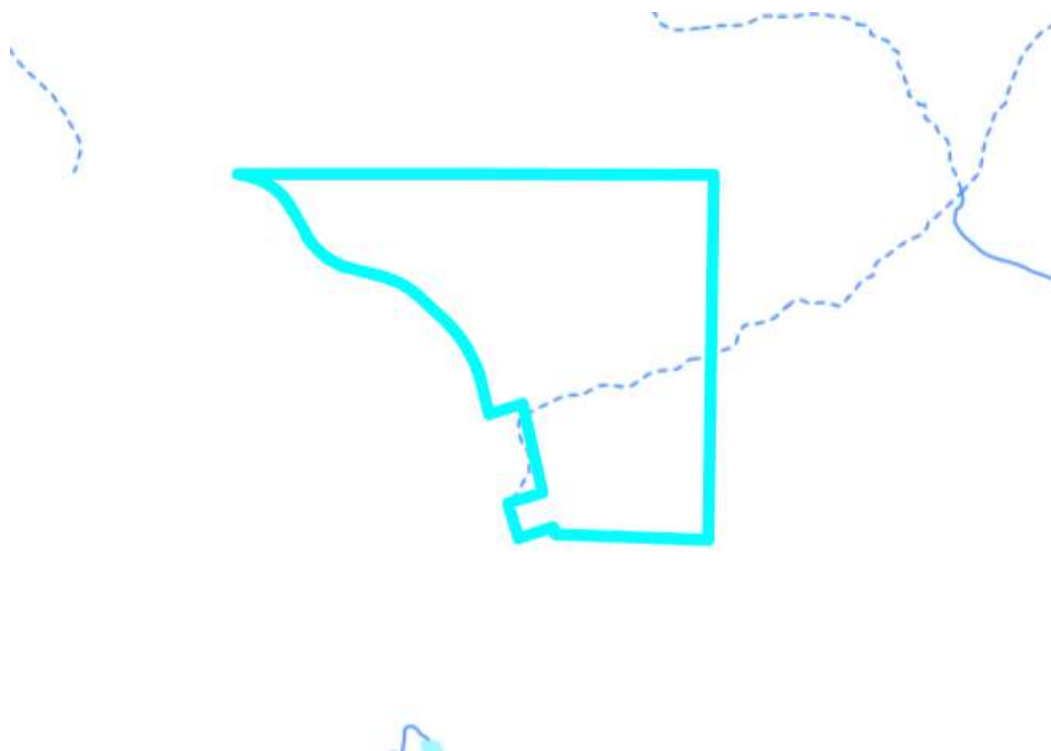
Programme : TR-NS		Montant total de l'aide financière:		0,00		0,00	0,00
-------------------	--	-------------------------------------	--	------	--	------	------

8 - ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE LA BIODIVERSITÉ		11 - Réserve à l'Agence		10 - Attestation de l'ingénieur forestier	
Commentaires		N		** J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont vérifiées et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence	
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION				** J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence	
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui		Producteur forestier reconnu___ , et ce, pour un montant de _____ \$		** Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :	
FACTURATION FINALE.		Conseiller forestier accrédité___ , et ce, pour un montant de 0,00 \$		ZACHARY ROUTHIER TECH.FOR.	
		et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière		Rapport d'exécution préparé par	
		L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ___		2023-03-01	
		Signature de l'Agence _____		Date	
		Date : _____		Réalisé sous la reponsabilité et la supervision	
				personnelle de :	
				Signature Ing. f.	
				No permis _____ Date _____	
				No: 05514G4220497 23-03 1	

CPTAQ Cours d'eau

Adresse :
Route Verchères,
Chartierville, J0B 1K0, QC

Lot(s) : 5 403 798



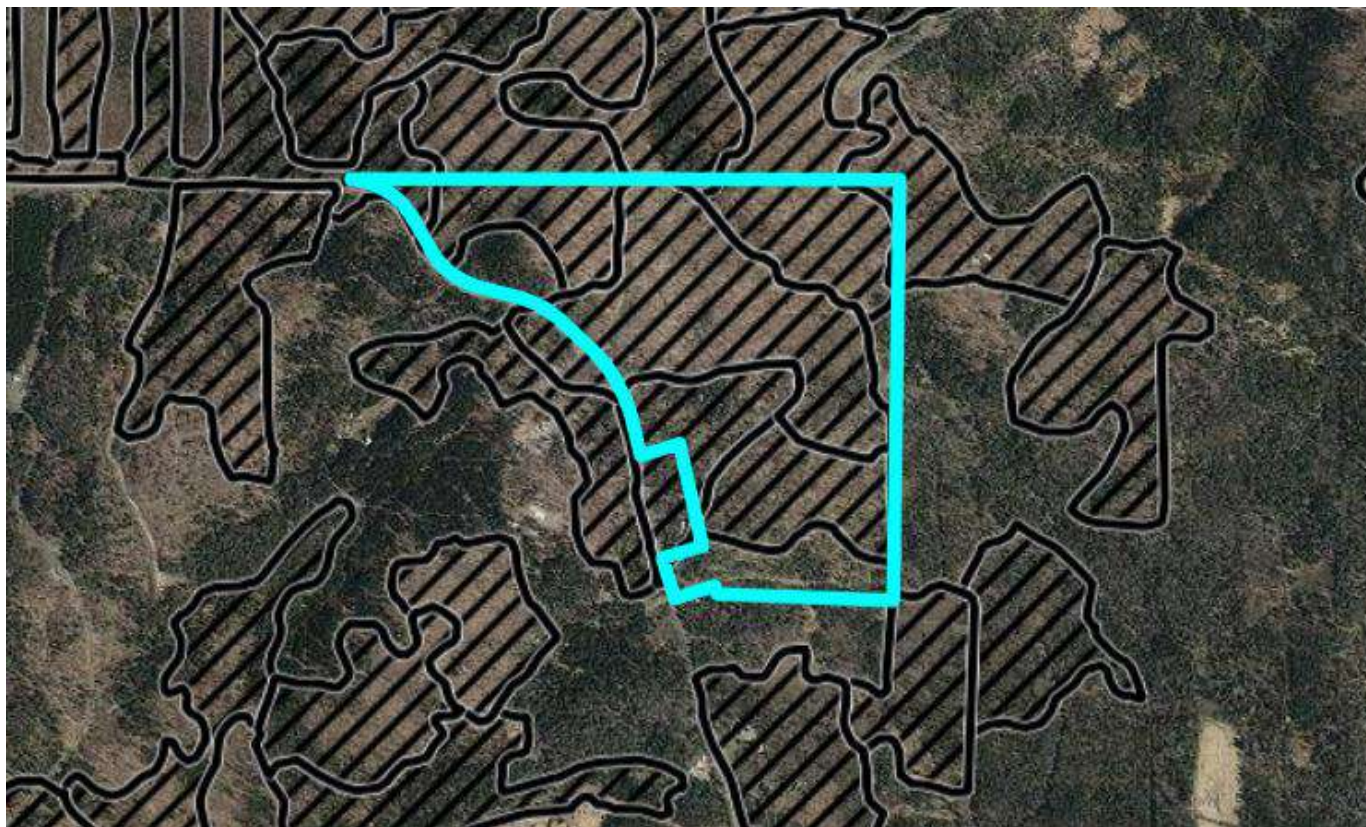
Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>

CPTAQ Potentiel acéricole

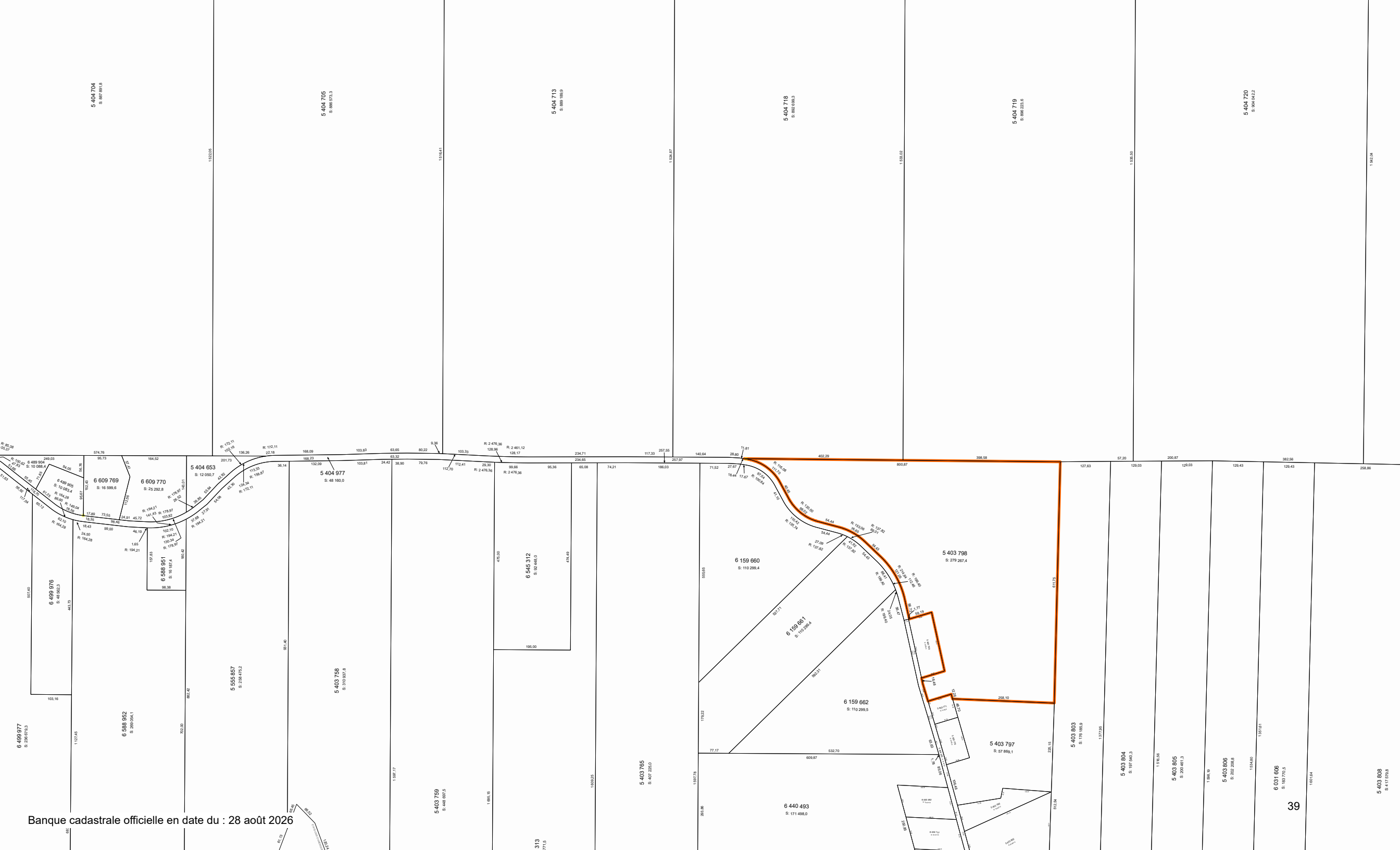
Adresse :
Route Verchères,
Chartierville, J0B 1K0, QC

Lot(s) : 5 403 798



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/



Milieu Humide

Adresse :
Route Verchères,
Chartierville, J0B 1K0, QC

Lot(s) : 5 403 798



Aspects légaux :

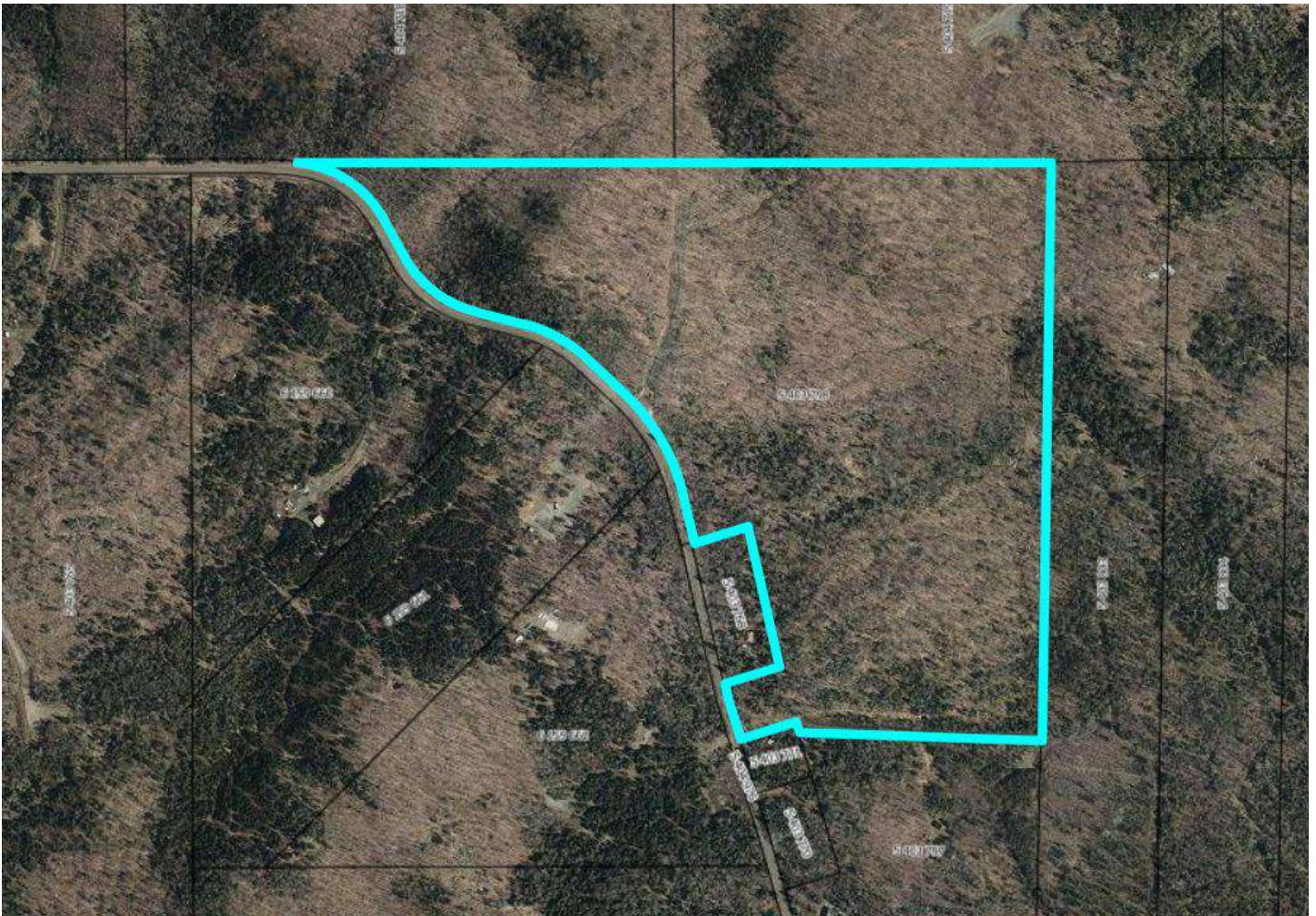
1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=66a30b77dede4e59824851d3e0a58c74>

CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
Route Verchères,
Chartierville, J0B 1K0, QC

Lot(s) : 5 403 798



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/